

Image not found or type unknown



Don d'argent à une nièce

Par **Aniguane**, le **12/08/2014** à **18:49**

Bonjour,

Nous souhaitons aider une nièce et sommes sans enfants. Nous avons lu que nous pouvions lui donner sans frais 7800€ tous les 15 ans, qu'est-il ? quelles sont les démarches à effectuer pour nous et pour elle fiscalement ?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Marie Claire THOMAS